

Rentrée scolaire
La semaine de 4,5 jours
à presque disparu P. II-III

Covid-19 Le retour
des visites interdites
dans les Ehpad P. V

Nuisances Le bruit fait
craquer les voisins P. IV

Transports Bus : encore
un chauffeur agressé P. XII

JEUDI 27 AOÛT 2020

ÎLE-DE-FRANCE & OISE

L'actualité de vos départements 92



Un projet immobilier dans le jardin du peintre renommé

Une association a lancé une pétition contre le programme, qui prévoit de grignoter une partie des 2 700 m² entourant l'ex-demeure d'André Dunoyer de Ségonzac (1884-1974).

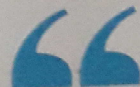
CHAVILLE

PAR ANNE BOLL

SOUS DE HAUTS FEUILLUS, on distingue les tuiles noires du toit de la maison et quelques briques rouges. Au 9 de la rue Sainte-Sophie, à Chaville, l'ancienne demeure du peintre français André Dunoyer de Ségonzac (1884-1974) dissimule ses secrets derrière un écran de verdure. Plus pour longtemps. Installé sur des piquets au-dessus d'un haut muret, le grand panneau indiquant l'arrivée prochaine d'un programme immobilier intitulé la Canopée laisse peu de doute sur la suite.

Bientôt, la maison construite au XIX^e siècle, classée il y a quelques années et donc protégée, ne sera plus entourée de ses 2 700 m² de jardin. Une résidence de 23 appartements, deux maisons individuelles et un parking souterrain de trente places doivent y être bâtis.

Dès 2017, au moment où la ville a accordé le permis de construire au promoteur, des recours ont été déposés par des riverains craignant que ces nouveaux bâtiments « changent le quartier ». « Ce ne sera plus du tout le même environnement, souffle Aline, une habitante de la résidence voisine. Il y aura davantage d'automobilistes, donc plus de trafic. » La Chavilloise craint aussi que le parking souterrain provoque « des fissures sur le bâti ».



Si ça continue, il ne restera plus rien et la commune deviendra une ville-dortoir

FRANÇOIS MUREZ, DE L'ASSOCIATION CHAVILLE PARC LEFEBVRE



Chaville, le 20 août. La bâtisse, construite au XIX^e, est classée depuis quelques années. Sur le terrain, une résidence de 23 appartements, deux maisons individuelles et un parking souterrain doivent être implantés.

Ces arguments n'ont, semble-t-il, pas convaincu le juge. Les requérants ont été déboutés en décembre dernier par le tribunal administratif. Mais l'affaire a pris une tout autre tournure ces derniers mois, quand une association locale s'est intéressée au dossier.

« La ville est devenue la proie des promoteurs, regrette François Murez, président de l'association Chaville parc Lefebvre. Notre but, c'est de préserver le patrimoine. Si ça continue, il ne restera plus rien et la commune deviendra une ville-dortoir. »

L'association se penche sur l'aspect patrimonial de la demeure d'André Dunoyer de Ségonzac. Ses membres fouillent dans l'histoire du

peintre. « C'était aussi un graveur et un illustrateur. Il est exposé dans les plus grands musées de France et à l'étranger, explique François Murez. Il a également été chroniqueur des Jeux olympiques, où il a gravé énormément d'artistes dans tous les sports. »

Une contre-proposition de lieu culturel

Une pétition est lancée pour préserver le terrain. Elle recueille aujourd'hui presque 1 400 signatures et a notamment reçu le soutien de Stéphane Bern.

L'association à l'origine de la pétition propose un contre-projet : créer un lieu de culture avec une exposition permanente des œuvres de



Il n'y a pas de raisons de faire autant d'histoires

L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE, QUI A VENDU LE TERRAIN EN 2016

Dunoyer de Ségonzac et des exhibitions temporaires d'autres peintres passés à Chaville. Dans ce projet, certaines pièces pourraient également être louées pour des conférences.

« On comprend que le propriétaire vende, assure François Murez. Mais on regrette que la ville n'utilise pas ce lieu autrement. La maison sans le jardin, c'est un non-sens. »

domaine public, rétorque-t-il. Et c'est un simple jardin qui n'a rien de spécial, pas d'arbres de haute tige, pas d'essences particulières. » Le maire dit, néanmoins, « regretter une densification à cet endroit ». Mais, selon lui, celle-ci « est relative et parfaitement conforme au plan local d'urbanisme ».

« La maison est conservée »

« Le projet me paraît cohérent, renchérit l'ancien propriétaire de la demeure. La maison est conservée, et tout ce qui sera construit respectera les hauteurs. Rien ne sera plus élevé que la bâtisse. »

Quant au contre-projet mis en avant par l'association Chaville parc Lefebvre, Jean-Jacques Guillet anticipe « une impasse économique totale ». « Toute l'œuvre de ce peintre a déjà fait l'objet d'une exposition au château de Sceaux. Cela existe déjà, et à proximité », observe-t-il.

L'ex-proprétaire de la maison, qui est aussi un ancien conseiller municipal, regrette que l'affaire ait pris une « tournure politique ». « La personne qui a lancé la pétition n'a jamais connu le peintre, s'agace-t-il. Elle s'en est servie à des fins politiques contre le maire, avant les municipales. » Qui se sont soldées, en juin, par une nouvelle victoire du maire sortant.

« La ville n'a pas les moyens d'acheter une propriété de ce type », rétorque Jean-Jacques Guillet (DVD). Le maire rappelle que « la ville n'est pas décideuse » dans cette affaire. « C'est la famille qui vend une partie de son terrain. Elle en avait déjà cédé une grosse partie il y a une trentaine d'années », explique-t-il.

« A l'époque, personne n'avait rien dit », observe l'ancien propriétaire de la maison, qui préfère garder l'anonymat. Cet ayant droit du peintre Dunoyer de Ségonzac a cédé la parcelle en 2016 pour « des motifs personnels ».

« Il n'y a pas de raisons de faire autant d'histoires parce qu'un particulier cherche à vendre sa maison. Il s'agit d'une propriété privée, pas du

